





Formation professionnelle pour les adultes

Accompagnement à la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

De l'animation et du sport

Objectif de l'accompagnement

- → Accompagner les candidats, de la définition du projet jusqu'aux épreuves de validation devant le jury
- → Pour les diplômes du CP JEPS au DES JEPS de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport :
 - CP JEPS, niveau 3
 - BP JEPS, niveau 4
 - DE JEPS, niveau 5
 - DES JEPS, niveau 6



Une réponse adaptée à votre projet professionnel

🕒 La VAE, c'est quoi ?

→ La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme sans avoir à suivre un cursus de formation, en faisant valider ses expériences professionnelles (salariées...), sociales (bénévoles) ou de formation.

🖔 La VAE, quels intérêts ?

Pour les bénéficiaires :

- → Faire reconnaître des expériences et compétences
- → Obtenir tout ou une partie d'un diplôme
- → Être acteur de son parcours professionnel

Pour les employeurs :

- → Motiver et fidéliser les salariés
- → Répondre aux obligations réglementaires
- → Co-construire les projets professionnels avec les salariés
- → Accroitre le niveau de qualification de l'équipe

Nos atouts

- → Le CFPPA Nature et les PEP 85, des acteurs de proximité habilités VAE
- → Des accompagnateurs experts du conseil, des référentiels, de la démarche VAE
- → Une solide expérience de l'accompagnement des parcours et de la formation
- → Une offre d'accompagnement sur-mesure
- → Une aide pour mobiliser les financements adaptés à votre situation

Modalités pratiques et inscription

→ Contacter le CFPPA Nature ou les PEP 85 pour planifier le premier rendez-vous d'information sur la prestation d'accompagnement

🤦 La VAE, quelles étapes ?

- → **Étape 1**: un entretien avec l'architecteaccompagnateur pour co-construire le parcours
- → **Étape 2 :** un accompagnement méthodologique individuel ou collectif
- → **Étape 3**: une préparation à l'entretien d'évaluation avec le jury
- → Étape 4 : un accompagnement post évaluation avec le jury

🖺 Égalité d'accès à la formation

→ Le CFPPA Nature et les PEP 85 garantissent l'accès de tous à la formation, notamment les personnes en situation de handicap. Nos centres ont missionné des référents handicap, nos équipes sont disponibles pour vous accompagner sur l'ensemble de votre parcours.

La VAE, comment?

- → L'accompagnement alterne des phases d'entretien avec les accompagnateurs et de travail personnel.
- → Les entretiens individualisés ou collectifs peuvent se dérouler au centre de formation et/ou à distance.

Informations pratiques

- → **Date**: toute l'année en continu
- → Intervenants : référents VAE du CFPPA Nature et des PEP 85
- → Financement:
 - par l'Opérateur de Compétences (OPCO), dans le cadre du budget de formation de l'entreprise
 - en sollicitant une aide financière auprès de son conseiller emploi (France Travail...)
 - par le candidat en utilisant son compte CPF











